

Services de support par abonnement pour les particuliers

En choisissant nos Services de support par abonnement, vous serez assuré de la disponibilité continue du support en vertu de votre contrat de service, sans qu'il soit nécessaire de contrôler les dates de renouvellement. Vous pouvez annuler votre abonnement à tout moment, comme indiqué dans la section « Annulation du renouvellement automatique » ci-dessous.

Frais et règlements

Les frais vous incombant sont indiqués sur la documentation relative à votre commande, y compris les **frais d'abonnement mensuels** (frais mensuels liés à votre contrat de Services de Support, taxes comprises).

Dell renouvellera automatiquement votre abonnement tous les mois jusqu'à la date de fin d'éligibilité indiquée sur la documentation relative à votre commande, sauf si votre service expire ou est annulé avant la date de fin d'éligibilité.

À chaque date de renouvellement (comme indiqué sur la documentation relative à votre commande), votre mode de paiement sera débité des frais d'abonnement mensuels. La première date de renouvellement se situera environ un mois après que vous avez conclu un contrat de services de support sur la base d'un abonnement.

Vous devez être à jour dans tous vos paiements pour bénéficier du service en vertu de votre contrat de services de support sur abonnement. Vous pouvez mettre à jour vos données relatives au paiement en contactant le service de support des commandes de Dell au 0801 800 088 ou en utilisant le Dell Digital Locker à l'adresse [//www.dell.com/support/software](http://www.dell.com/support/software).

Annulation de votre abonnement aux services de support

Votre abonnement aux services de support à renouvellement automatique peut être annulé à tout moment après l'activation en contactant le service de support des commandes de Dell au 0801 800 088 ou en utilisant le Dell Digital Locker à l'adresse [//www.dell.com/support/software](http://www.dell.com/support/software). Pour vous assurer que les frais d'abonnement mensuels ne seront pas facturés pour la prochaine période facturable, vous devez annuler votre abonnement aux services de support au moins deux (2) jours avant la date de renouvellement.

L'annulation de votre abonnement n'annule pas automatiquement votre contrat de services de support. En revanche, votre contrat de services expirera à la fin du mois de service en cours pour lequel vous avez payé.

Modalités du contrat de services de support

Vous pouvez consulter les modalités de votre contrat de services en vous rendant sur le site www.dell.com/servicecontracts, en choisissant votre région et votre pays et en sélectionnant le contrat de service que vous avez acheté. À l'expiration ou à la résiliation de votre contrat de services, votre abonnement et l'ensemble des plans de facturation applicables prendront également fin.